

Commune les Authieux (27220)

Compte-rendu du conseil municipal

Séance ordinaire du vendredi 1^{er} avril 2022 à 18h00

L'an deux mil vingt-deux, le premier avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Roger ALBENQUE, Maire.

Présents : M. ALBENQUE Roger, M. MADELIN William, M. MAÏA Adolfo - M. BARTELEMY Jean-Pierre, M. NAUD Éric, Mme MADELIN Perrine, M. PAUL Gilbert, Mme RIQUIER Cécile

Absents excusés : Mme AMELOT Magali donne procuration à M. PAUL Gilbert

Absents : M. GRÉMONT Frédéric - Mme DUBOIS Gwendoline

Secrétaire de séance : M. MADELIN

ORDRE DU JOUR

- Délibérations pour :
 - Approbation du compte de gestion 2021,
 - Approbation du compte administratif 2021,
 - Vote du budget primitif 2022,
 - Vote des taux de la fiscalité directe locale 2022,
 - Décision des dates et manifestations communales 2022,
 - Prévision des festivités communales 2022,

- **Questions diverses**
 - ↳ **Enquête publique** :
 - Projet d'installation d'une usine de recyclage des pâtes à papier désencrées à ALISAY (27)

Monsieur le maire procède à la lecture du compte rendu du précédent conseil qui donne son approbation.

1. DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 délibération 2022-07

Après s'être assuré que Monsieur RUFFE Henri, inspecteur divisionnaire des finances publiques a repris dans ses écritures :

- Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020
- L'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021 par Monsieur RUFFE inspecteur divisionnaire des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2021 dressé par Monsieur RUFFE inspecteur divisionnaire des finances publiques.

2. DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 délibération 2022-08

Vu le compte de gestion remis et vérifié par Monsieur RUFFE Henri inspecteur Divisionnaire des finances publiques du Service de Gestion Comptable d'Evreux pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal ayant voté à l'unanimité le compte de gestion tel que présenté.

LE COMPTE ADMINISTRATIF :

Le compte administratif est présenté au conseil municipal, il s'établit comme suit :

2021	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CUMUL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT
EXERCICE	124 777.34	119 317.55	167 901.52	164 178.50	292 678.86	283 496.05
↳ REEL	5459.79		3 723.02			
REPORTS N-1	11 832.29		0	546 594.06		
TOTAUX						
↳ RÉSULTATS	17 292.08			542 871.04		525 578.96
	à reporter au D0001et 1068				à reporter au R0002	

Le Maire quitte la salle. Le compte administratif est voté à l'unanimité des votants.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Le déficit reporté en investissement est de 17 292.08 € et est inscrit à la ligne D0001

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 est de 525 578.96 € et cette somme est reportée à la ligne R002.

Le conseil vote à l'unanimité l'affectation des résultats.

3. DÉLIBÉRATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 délibération 2022-09

Vu le budget proposé par M. Le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'arrêter le budget primitif 2022 de la commune en équilibre en section d'investissement et de fonctionnement aux sommes de :

- Cent trente-neuf mille trois cent quarante-deux euros et huit cents (139 342.08 €) en dépense et recette pour la section d'investissement.
- Six cent trente-neuf mille deux cent trente-huit euros et quatre-vingt-seize cents en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement (639 238,96€).
- Mille deux cents euros (1 200 €) sont attribués en subventions répartis ainsi :

	MONTANT 2021
AFSEP	100
Association du patrimoine de ST André	40
AMICALE DES MINERETTES	150
LA BANQUE ALIMENTAIRE DE L'EURE	50
SPAE	70
GRIMP EURE	40
ADS ATELIERS	250
IMMACULEE DAMVILLE	350
CFAI VAL DE REUIL	100
RESTAURANT DU COEUR	50
TOTAL	1200

4. DÉLIBÉRATION VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 délibération 2022-10

M. le maire rappelle au conseil municipal la baisse constante des dotations d'état entamées depuis plusieurs années et les promesses de restrictions futures promises par les candidats à l'élection présidentielle ; la commune doit compter sur des ressources sûres et pérennes indépendantes des dotations. Afin d'éviter des hausses importantes pour les habitantes de la commune comme de plus en plus de commune y sont contraintes.

Pour ses raisons monsieur le maire propose une augmentation douce de 2% ; augmentation qui reste inférieure à l'inflation nationale, selon le tableau suivant :

TAXES	Taux 2021		Taux 2022
Taxe foncière bâti	39.94	81532.00	40.74
Taxe foncière non bâti	38.94	----- =1.020004 79 933.00	39.72

Le conseil municipal, après délibération, décide à 8 voix pour et une abstention (Mme RIQUIER Cécile) d'appliquer l'augmentation proposée par M. le Maire.

5. DÉLIBÉRATION FIXANT LES FESTIVITÉS COMMUNALES 2022 délibération 2022-11

M. le maire présente au conseil municipal la proposition de la commission d'action sociale communale dont 3 membres se sont réunis le 16 mars 2022, à 19h.

Les membres proposent les festivités et dates suivantes :

- Pâques le 16 avril à 14h (chasse aux œufs pour les enfants de la commune sur inscriptions),
- Fête des voisins le 21 mai 2022 (repas en communauté avec les habitants),

- « Ça sonne à » LES AUTHIEUX en marge du festival ça sonne à la porte de Grossœuvre, le samedi 11 juin, pour fêter la fin de l'année scolaire et réunir les habitants pour un moment convivial
- « Nettoyons la nature » le 25 septembre 2022 (nettoyage de la commune dans le cadre de la « journée mondiale du nettoyage de la planète »),
- Halloween le dimanche 30 octobre (tournée de collecte de friandises en porte à porte avec les enfants de la commune « accompagnés »),
- Noël : date à déterminer (atelier à base de matériaux recyclés avec les enfants de la commune sur le thème de Noël).

Le conseil municipal, après délibération, décide de suivre les propositions de la commission et fixe les festivités communales 2022 telles que présentées, avec la consigne que les boissons proposées aux habitants lors de la manifestation du 11 juin soient sans alcool, la commune ne pourrait être tenue responsable d'un accident qui surviendrait sur le chemin du festival.

6. DÉLIBÉRATION PORTANT PARTICIPATION COMMUNALE AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CDG27 SUR LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Délibération 2022-12

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vue l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu la proposition du Centre de gestion de l'Eure, par courrier en date du, par laquelle ce dernier envisage le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, d'une part pour la prévoyance et d'autre part pour la prévoyance

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en 2022

De prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin, le cas échéant, de prendre une décision de signer la convention de participation proposée par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2023

D'autoriser Le Maire ou Le Président à procéder à toutes formalités afférentes

7. DELIBERATION PORTANT AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE INOVA PULP ET PAPER Délibération 2022-13

Monsieur le maire expose au conseil municipal le dossier parvenu de la Préfecture sur l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un site de recyclage de papiers usagés en pâte à papier désencrée sur la commune d'Alisay (27).

La commune serait concernée par l'épandage de carbonate de calcium issu des opérations de désencrage de vieux papiers.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal rend un avis neutre avec :

- 5 abstentions,
- 2 votes défavorable,
- 2 votes favorable

Questions diverses :

- **Sécurité routière** : Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame ROCHETTE souhaite faire don à la commune d'une parcelle de terrain le long de la départementale au hameau de TEURATHERAYE, dans le but de permettre l'élargissement et la sécurisation de la traversée du hameau et permettre l'implantation du nouvel hydrant en retrait de la route. En échange la commune prendrait à ses frais le coût du déplacement de la clôture bordant leur propriété. Une délibération sera bientôt soumise au conseil pour valider le projet.
- **Ecole** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par l'association ATELIER DE LA SOLIDARITÉ de l'antenne de SAINT-ANDRÉ-DE-L'HEURE pour louer les bâtiments afin d'y entreposer des marchandises. Le conseil municipal approuve l'idée d'utiliser les locaux et que ceux-ci soient occupés, tout particulièrement par une association sociale, solidaire et locale.

L'ordre du jour et les questions complémentaires étant épuisés, la séance est levée à 20h30.